

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Dans Siné-hebdo no 5

# **L'éthique du Medef :**

- « Au boulot », la chronique de Gérard Filoche dans « Siné-hebdo » -

Date de mise en ligne : dimanche 7 décembre 2008

---

**Démocratie & Socialisme**

---

**On nous serine à tout bout de chant que les syndicats sont faibles dans ce pays, surtout dans le privé. Jamais on ne nous dit que c'est le fruit d'une chasse quotidienne, féroce, généralisée de la part du patronat, que le syndicalisme est mal vu, banni, traqué. C'est une preuve admirable d'héroïsme que d'oser défendre ses droits en se syndiquant : vous risquez le placard, l'isolement, une mauvaise carrière, la discrimination, la porte. Et votre syndicat, s'il existe et est combatif, il devient une cible.**

Ainsi cette entreprise du sud-est, Nextira One ( ex Alcatel) s'était proposé d'informer son personnel de « la vacuité de l'action de la CGT », afin d'obtenir « une désaffection de son électorat aux élections », de « faciliter l'émergence d'une représentativité syndicale constructive » et de « soutenir les vocations auprès de la CGC ». Un des buts était de « négocier les changements d'organisation et l'application des 35 h ».

Au mépris de l'art L 412-2, al 3 du code pénal qui dispose que « le chef d'entreprise ou ses représentants ne doivent employer aucun moyen de pression en faveur ou à l'encontre d'une organisation syndicale quelconque », le patron de Nextira One, Richard Cordonnier, en 2002, a engagé un consultant, Philippe Lecat (tarif journalier 1250 euros hors frais de déplacement) pour « une opération de coaching » un peu spéciale visant une CGT jugée trop « puissante » et « deux ou trois personnes au sein des élus qui posent problème ». C'est toujours comme cela, que voulez-vous, il y a des « moutons noirs » et il faut s'en débarrasser pour trouver des moutons blancs en « canalisant l'énergie syndicale », en « dialoguant avec les non-syndiqués », etc... Mais Cordonnier et Lecat ont commis l'erreur d'écrire noir sur blanc le contrat qui décrivait leurs mauvaises intentions : il y a eu une fuite, ils ont été condamnés pour discrimination et complicité de discrimination, en avril 2005 premier jugement, en février 2007 en appel et le 2 septembre 2008 la Cour de cassation a rejeté leur pourvoi.

Ouf, dira-t-on, quand même, de temps en temps, dans ce pays, un patron et son complice pris la main dans le sac, sont condamnés !

Mais ce n'est pas fini : Philippe Lecat était conseiller prud'homme, côté patronal, UIMM Medef, à Grenoble depuis 2005. Pas du genre juge impartial. Non, « il avait une attitude de blocage systématique anti salariés , même sur des questions qui ne prêtaient pas à contestation », explique Jean-Pierre Iruela, président de la « section industrie » : « Il lui est arrivé de refuser d'appliquer des règles de base de droit quant elles profitaient au salarié ». Alors est-ce logique que l'UDIMEC, branche locale de l'UIMM, après avoir pris un « avis technique » de ses « experts nationaux » (les amis de Denis Gauthier Sauvagnac, ceux aux caisses noires, à l'argent sale) re- présente Philippe Lecat sur ses listes, aux prochaines élections prud'homales, le 3 décembre prochain ? Un condamné pour complicité de discrimination peut-il juger des affaires de... discrimination ? Le Conseil des prud'hommes a posé la question au procureur de la République et au premier président de la cour d'appel de Grenoble : « L'éthique appellerait à ce que cette personne ait le bons sens de se retirer »... Lecat ne veut pas démissionner. Le Medef - Isère va t il oser le maintenir sur ses listes qui doivent être déposées le 18 octobre prochain ? il prétend que « d'un point de vue strictement juridique, il n'y a pas incompatibilité ». C'est encore l'éthique du MEDEF-UIMM qui laisse à désirer.

**Gérard Filoche**